

Environnement | Biodiversité : vers une adaptation des politiques régionales ?



Ce mardi 2 juillet, la région Nouvelle-Aquitaine a présenté en plénière les premiers résultats de son "comité scientifique sur les enjeux économiques et socio-culturels de la biodiversité", baptisé Écobiose. Ce dernier doit servir d'argument de base à la construction d'une feuille de route qui doit être délibérée le 9 juillet prochain autour de la réorientation éventuelle de certains financements régionaux en faveur d'un soutien accru à la biodiversité. Vaste chantier, d'autant que la collectivité se heurte à des contradictions nationales et européennes qui risquent de lui mettre quelques épines dans le pied...

L'évaluation concrète et scientifique du rôle de la biodiversité dans le fonctionnement de la société humaine, le tout dans un contexte "très compliqué" de disparition massive des espèces (un tiers des oiseaux disparus en quinze ans et 80% des insectes en trente ans). C'est l'ambition portée par [Ecobiose](#), initiative lancée en novembre 2017 par la région Nouvelle-Aquitaine, déclinaison régionale d'une "Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques". Et ses premières conclusions, livrées dans les domaines de la forêt, de la vigne et des grandes cultures, s'il n'a rien de très rassurant, a au moins le mérite de poser les résultats coordonnés de quelques 150 scientifiques (et 25 laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire) et des recoupements effectués sur environ un millier d'articles de recherche, dont 500 à échelle régionale. Le premier volet d'Ecobiose fixe en effet plusieurs faits, notamment sur l'impact positif de la biodiversité sur les productions régionales. Le profil de la Nouvelle-Aquitaine en matière de production est important : elle est la première région française et européenne pour ce qui est de la valeur de sa production agricole (11 milliards d'euros, sans compter l'industrie agro-alimentaire) et le premier employeur viticole de France. Elle produit aussi neuf millions de tonnes de céréales par an et a récolté en 2015 9,9 millions de mètres cubes de bois (soit 26,9% de la récolte nationale). Autrement dit, son économie dépend en grande partie de l'exploitation des ressources naturelles, on comprend donc pourquoi la durabilité de leur gestion semble vouloir être regardée de près.

Des effets mesurés

Le rapport Ecobiose établit des faits (treize en tout), en guise de rappel au cas où ces derniers seraient oubliés : la diversité des cultures augmente la production et sa qualité (avec des conséquences directes, notamment sur la

survie des abeilles mellifères), et limite le "hasard" des rendements causé par les aléas climatiques. Associée à la biodiversité, elle contribue à un sol plus fertile et augmente, indirectement ou non, les revenus en grande culture et en viticulture (par exemple, plus il y a d'abeilles et plus la "marge brute" de la production de colza augmente. Elle est "impliquée" dans l'épuration de l'eau, le stockage du carbone. Son érosion a donc un effet direct sur les systèmes de production. Elle est causée par "l'intensification des pratiques agricoles, l'uniformisation des paysages et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes" et la réduction de l'usage de pesticides augmente sa présence (par exemple, une étude a prouvé que l'agriculture biologique dans les vignobles favorisait "l'abondance des arthropodes" de +50% en moyenne par rapport à une viticulture plus traditionnelle. À partir de ce constat colégial, Ecobiose, piloté par le pôle CNRS de Chizé, liste quelques leviers d'action pour favoriser cette biodiversité. Certains fixent des objectifs de réduction (pesticides, mécanisation, utilisation de fertilisants de synthèse), d'autres espèrent un soutien accru (cultures diversifiées au sein d'une même parcelle, plantes messicoles, lutte biologique contre les ravageurs, corridors écologiques).

Objectif : 9 juillet

Cette "première partie" du rapport n'est pourtant (même si elle est importante), qu'une pierre à l'édifice que veut visiblement construire la collectivité. Pour Nicolas Thierry, vice-président du Conseil régional en charge de la biodiversité celle-ci "reste un sujet trop souvent hors des radars et des débats politiques. Le fait que la région prenne l'initiative de lancer ce débat de grand ampleur participe à faire rentrer ce sujet dans le débat public", y compris dans la deuxième partie du rapport prévue pour octobre et consacrée à l'eau, à l'artificialisation des milieux (pour avoir un ordre d'idée, on estime qu'un département est artificialisé tous les dix ans) et au pastoralisme. Ecobiose doit en tout cas servir de base à une séance plénière, organisée le 9 juillet prochain intitulée Néo-Terra (pour, sans doute, faire écho au rapport [Acclimaterra](#)). Cette dernière aura pour objectif de "voter une seule délibération qui sera une feuille de route. Le but de cette séance, c'est de faire acter par l'assemblée plénière un horizon et des objectifs précis. Ca va se traduire par des politiques publiques concrètes (avec des règlements d'intervention pour chaque secteur d'ici la rentrée) et une traduction budgétaire à la fin de l'année. Ca veut dire que certaines politiques s'éteindront parce qu'elles ne seront pas compatibles avec l'horizon fixé", souligne Nicolas Thierry. Lesquelles ? Sans doute encore un peu tôt pour le dire, mais le soutien à certains modèles agricoles (sans pesticides) au détriment d'autres, qualifiés de "raisonnés", risque fort de faire tiquer les interprofessions.

Et ce n'est pas la seule épine dans le pied de la collectivité régionale : un récent [projet de décret](#) vise à démettre le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) de son droit de regard sur les demandes de dérogation à la protection des espèces protégées, nécessaire actuellement pour les porteurs de projets souhaitant réaliser des travaux impactant le paysage. "C'est un très mauvais signal que d'affaiblir le CNPN parce qu'on s'attaque à une instance en capacité d'émettre, même si ce n'était qu'à titre consultatif, des avis contradictoires", affirme ainsi l'élu régional Nicolas Thierry. Autre mauvais signal : les dernières discussions envisageant une reprise de l'État du second pilier de la [future PAC](#), dédié au développement rural. "Ca nous enlève une force de frappe importante, notamment dans la feuille de route qui sera débattue ce 9 juillet et qu'on est en train d'écrire", a ainsi préfiguré Jean-Pierre Raynaud, vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine en charge de l'agroalimentaire, de la forêt, de la mer et de la montagne. Inutile de dire à quel point les objectifs fixés par Néo-Terra seront scrutés de près...



Romain Béteille

*Crédit Photo : [aqui.fr](#)
Publié sur [aqui.fr](#) le 02/07/2019
[Url de cet article](#)*